

États financiers internes

**COMMISSION SCOLAIRE DU
LAC-SAINT-JEAN**

30 juin 2018

Service des ressources financières et informatiques



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Table des matières

État des résultats	3
État de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière	5
Notes complémentaires	6-19
Renseignements complémentaires	20-23

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>Budget</u>
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES (annexe A)	78 568 008	72 593 001	74 850 650
Autres subventions et contributions (annexe B)	644 820	875 601	402 705
Taxe scolaire (annexe C)	15 049 437	14 410 306	15 050 513
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	882 999	677 891	746 648
Ventes de biens et services (annexe E)	4 087 873	3 843 471	3 497 477
Revenus divers (annexe F)	1 244 240	1 197 269	1 002 235
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (annexe G)	124 683	123 349	117 866
	100 602 060	93 720 888	95 668 094
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	46 985 267	45 348 663	45 180 218
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	24 460 652	21 286 227	23 737 955
Services d'appoint (annexe 3)	8 975 003	8 872 893	8 881 621
Activités administratives (annexe 4)	4 668 894	4 455 395	4 541 353
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	13 216 203	11 415 078	11 344 322
Activités connexes (annexe 6)	3 448 624	2 111 338	2 656 990
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	247 925	(230 108)	-
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (annexe 8)	(7 355)	-	-
	101 995 213	93 259 486	96 342 459
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 393 153)	461 402	(674 365)

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	11 739 046	11 277 644
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 393 153)	461 402
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	10 345 893	11 739 046
MOINS:		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS:	5 764 350	5 765 885
SUBVENTION À RECEVOIR - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS:		
CONGÉS DE MALADIE	1 142 354	
VACANCES	1 564 099	
ASSURANCE-TRAITEMENT	290 881	
AUTRES CONGÉS SOCIAUX	0	
	2 997 334	3 004 153
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE AU 30 JUIN 2018	1 584 209	2 969 008

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de la situation financière

au 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	(2 451 237)	(2 022 077)
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 793 533	10 466 287
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 021 537	1 039 314
Subvention à recevoir - Financement	14 225 538	13 448 008
Taxe scolaire à recevoir	869 549	871 929
Débiteurs	2 303 201	1 849 910
Placements de portefeuille et prêts	23 912	32 013
	28 786 033	25 685 384
PASSIFS		
Emprunts temporaires	2 700 000	-
Créditeurs et frais courus à payer	8 232 796	7 654 517
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 374 318	2 335 347
Revenus perçus d'avance	303 659	481 829
Provision pour avantages sociaux	4 467 799	4 219 874
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	66 111 762	64 024 001
Passif au titre des sites contaminés	124 352	127 644
Autres passifs	1 848 860	459 599
	86 163 546	79 302 811
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(57 377 513)	(53 617 427)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	67 136 448	64 798 459
Stocks de fournitures	419 025	414 449
Charges payées d'avance	167 933	143 565
	67 723 406	65 356 473
EXCÉDENT ACCUMULÉ	10 345 893	11 739 046

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Placements de portefeuille et prêts

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Ultérieurement, la Commission scolaire évalue si le placement visé a subi une moins-value durable et vient ainsi réduire la valeur comptable du placement au moyen d'une provision pour dévaluation dans ses résultats. Cette provision pour moins-value ne peut être réduite si la valeur du placement remonte.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées

à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice,

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} juillet 2017, La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparement : La relation d'apparement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
 - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions ».

	2018	2017
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	9 796 200	7 462 134
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	{000}	{000}
Autres subventions (autres que les subventions à recevoir du gouvernement du Québec et du Canada)	{000}	{000}
	9 796 200	7 462 134

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placements de portefeuilles et prêts	2018	2017
Obligations et billets		
Billet à recevoir, taux fixe de 4 %	13 912	22 013
Actions et mises de fonds		
Parts sociales d'une coopérative	10 000	10 000
Total des placements de portefeuille évalués au coût	23 912	32 013

Échéancier des placements au 30 juin 2018

2019	9 182
2020	4 730
2021	{000}
2022	{000}
2023	{000}
2024 et suivantes	10 000
	23 912

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 53 249 754 \$ (34 443 142 \$ au 30 juin 2017). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 3,45 % (2,7 % au 30 juin 2017) et est garanti par le MEES.

Les acceptations bancaires portent intérêt à des taux variant selon le taux des acceptations bancaires du marché et sont garanties par le MEES. Le taux au 28 juin 2018 est de 1,81 % (1,27 % au 30 juin 2017).

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2018	2017
Salaires courus, déductions et charges sociales	4 288 032	4 027 040
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	148 055	81 795
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 369 486	3 237 554
Intérêts courus	427 223	308 128
	8 232 796	7 654 517

8. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets garantis par le MEES.

	<u>30-06-2018</u>	<u>30-06-2017</u>
	\$	\$
Billets de Financement Québec de 28 651 000 \$, de 1 014 000 \$ et de 5 871 000 \$, remboursés au cours de l'exercice	0	25 452 000
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 \$, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 \$ et un dernier versement de 2 896 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	5 272 000	5 569 000
Billet du Fonds de financement de 4 086 000 \$, 3,292 %, remboursable par versements annuels de 163 000 \$ et un dernier versement de 2 619 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3 434 000	3 597 000
Billet du Fonds de financement de 11 350 000 \$, 2,787 %, remboursable par versements annuels de 546 000 \$ et un dernier versement de 6 436 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	11 350 000	0
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 \$, 2,996 %, remboursable par versements annuels de 288 000 \$ et un dernier versement de 4 608 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	6 336 000	6 624 000
Billet du Fonds de financement de 4 996 000 \$, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 \$ et un dernier versement de 3 196 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	4 796 000	4 996 000
Billet de Financement Québec de 13 250 000 \$, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 \$ et un dernier versement de 1 060 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2034	9 010 000	9 540 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 \$, 1,9928 %, remboursable par versements annuels de 549 000 \$ et un dernier versement de 545 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	3 839 000	3 839 000
Billet du Fonds de financement de 1 176 000 \$, 1,1 %, remboursable par versements annuels de 392 000 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2020	784 000	1 176 000
Billet du Fonds de financement de 18 682 000 \$, 2,974 %, remboursable par versements annuels de 2 027 000 \$ et un dernier versement de 2 466 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2027	18 682 000	0
Billet du Fonds de financement de 4 460 000 \$, 2,06 %, remboursable par versements annuels de 485 000 \$ et un dernier versement de 580 000 \$, échéant le 21 mai 2024	3 005 000	3 490 000
	66 508 000	64 283 000
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(396 237)	(259 000)
Total	66 111 763	62 024 000

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2019	5 477 000 \$
2020	5 477 000 \$
2021	5 085 000 \$
2022	5 085 000 \$
2023	5 085 000 \$
2024 et suivantes	40 299 000 \$

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 1 687 794 \$ (704 601 \$ au 30 juin 2017), soit 1 658 810 \$ (666 886 \$ au 30 juin 2017) pour des bâtiments et 28 984 (37 715 \$ au 30 juin 2017) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Au cours de l'exercice, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique. Cependant, des immobilisations corporelles pour un montant de 364 600 \$ (363 613 \$ au 30 juin 2017) ont été acquises et financées en partie ou en totalité par des contributions reportées. Le financement externe au périmètre comptable représente un montant de 136 750 \$ (29 863 \$ au 30 juin 2017).

Au 30 juin 2018, le poste Crédoiteurs et frais courus à payer inclut un montant de 1 732 261 \$ (1 178 066 \$ au 30 juin 2017) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 733 898 \$	1 767 887 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	215 572 \$	191 422 \$

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La Commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire pour un montant de 6 150 410 \$ pour les deux prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2020 et les montants sont soumis

à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 6 016 155 \$ en 2018-2019 et à 134 255 \$ en 2019-2020.

- La Commission scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2018 est de 4 132 842 \$ (2 885 258 \$ au 30 juin 2017). Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonnent au cours de l'exercice 2018-2019 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- La Commission scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 656 999 \$ (927 310 \$ au 30 juin 2017). Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 382 633 \$ en 2018-2019, à 267 692 \$ en 2019-2020 et à 6 674 \$ en 2020-2021.

- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir en 2018-2019 :

- des activités de perfectionnement représentant 75 836 \$ (70 274 \$ au 30 juin 2017). Une provision a été inscrite au passif pour ces activités de perfectionnement;
- du soutien pour l'encadrement des stagiaires représentant 21 773 \$ (17 898 \$ au 30 juin 2017);
- du soutien pour la libération des enseignants représentant 2 569 \$ (7 183 \$ au 30 juin 2017);
- du soutien à la composition de la classe représentant 3 255 \$ (65 931 \$ au 30 juin 2017).

14. ÉVENTUALITÉS

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire totalisent 388 800 \$. Pour l'ensemble des réclamations, le montant maximum à déboursier ne peut excéder 49 917 \$. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 39 917 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

Une provision de 124 352 \$ est présentée dans le passif au titre des sites contaminés pour divers travaux de décontamination, dont 104 352 \$ qui seront assumés par le MEES. Le revenu et la dépense seront comptabilisés lors de la réalisation des travaux. Aucune transaction n'a été comptabilisée au résultat en 2017-2018.

15. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a

pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2018.

	2018	2017
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 846 202	1 481 720
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	9 507	2 327
De 61 à 90 jours de la date de facturation	0	3 288
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	88 444	80 384
Sous-total	1 944 153	1 567 619
Moins la provision pour créances douteuses	(34 284)	(74 655)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 909 869	1 492 964

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2018	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	2 700 000	0	0	0	2 700 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	8 039 093	193 703	0	0	8 232 796
Dettes à long terme	5 477 000	10 562 000	10 170 000	40 299 000	66 508 000
Provision pour avantages sociaux	4 320 563	0	0	147 236	4 467 799

30 juin 2017	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	0	0	0	0	0
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	7 250 430	404 087	0	0	7 654 517
Dettes à long terme	27 807 000	5 808 000	5 024 000	25 644 000	64 283 000
Provision pour avantages sociaux	4 089 908	0	0	129 966	4 219 874

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 27 000 \$ (0 \$ au 30 juin 2017).

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2018

REVENUS	2018	2017	Budget
	\$	\$	\$
A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEES			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	67 477 391	63 870 956	64 901 544
Subvention pour le service de la dette	6 838 248	6 911 155	7 061 298
Subvention - Financement	774 002	(1 319 487)	(449 362)
Subvention pour le transport scolaire	3 348 718	3 384 352	3 337 170
Subventions de fonctionnement reportées	129 649	(253 975)	-
Autres subventions du Ministère	-	-	-
	78 568 008	72 593 001	74 850 650
B - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial	626 820	813 603	402 705
Subventions du gouvernement fédéral	18 000	61 998	-
	644 820	875 601	402 705
C - TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	56 445	55 120	50 000
Taxe scolaire - année courante	14 959 818	14 310 595	14 950 513
Taxe scolaire - années antérieures	33 174	44 591	50 000
	15 049 437	14 410 306	15 050 513
D - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	1 315	50 077	-
Ententes de scolarité entre commissions scolaires	123 720	118 903	117 998
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	111 245	106 321	60 000
Revenus - Cours en formation professionnelle	646 719	402 590	568 650
	882 999	677 891	746 648

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2018

REVENUS	2018	2017	Budget
	\$	\$	\$
E - VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	411 857	426 544	371 095
Surveillance et transport du midi	274 516	286 036	259 000
Service de garde	2 158 003	1 927 690	1 936 650
Autres activités chargées aux usagers	959 395	918 999	697 310
Autres ventes de biens et services	284 102	284 202	233 422
	4 087 873	3 843 471	3 497 477
F - REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	215 572	191 422	145 000
Location d'immeubles ou de biens meubles	441 249	438 737	440 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	590 711	563 619	417 235
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)	(3 292)	3 491	-
	1 244 240	1 197 269	1 002 235
G - AMORTISSEMENT DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	124 683	123 349	117 866
	100 602 060	93 720 888	95 668 094

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2018

CHARGES	2018	2017	Budget
	\$	\$	\$
1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Éducation préscolaire	3 552 710	3 254 301	3 219 239
Enseignement primaire	17 829 441	17 461 218	18 049 744
Enseignement secondaire général	12 325 903	11 907 153	12 249 274
Formation professionnelle	5 490 977	5 674 937	4 887 218
Enseignement particulier	2 061 484	2 256 715	2 048 009
Formation générale des adultes	5 724 752	4 794 339	4 726 734
	46 985 267	45 348 663	45 180 218
2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	6 920 072	6 490 394	6 501 571
Moyens d'enseignement	2 061 480	1 912 398	2 134 883
Services complémentaires	6 745 986	6 139 363	6 386 601
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	5 797 254	3 921 341	5 757 593
Animation et développement pédagogique	1 476 780	1 388 843	1 588 392
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	240 970	220 776	280 163
Activités sportives, culturelles et sociales	1 218 110	1 213 112	1 088 752
	24 460 652	21 286 227	23 737 955
3 - SERVICES D'APPOINT			
Hébergement des élèves	2 000	2 000	-
Services alimentaires	14 843	24 379	8 181
Transport scolaire	6 138 465	6 080 711	6 158 950
Service de garde	2 819 695	2 765 803	2 714 490
	8 975 003	8 872 893	8 881 621

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2018

CHARGES	2018	2017	Budget
	\$	\$	\$
4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil des commissaires et comités	180 612	180 865	186 618
Élections	(11 617)	437	-
Gestion	3 694 424	3 507 885	3 561 263
Services corporatifs	778 451	713 786	761 072
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	27 024	52 422	32 400
	4 668 894	4 455 395	4 541 353
5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	1 407 845	1 337 710	1 205 008
Conservation et amortissement des immeubles	4 638 463	4 690 194	4 299 838
Entretien ménager	2 500 103	2 695 923	2 497 671
Consommation énergétique	2 010 090	1 949 199	2 150 040
Location d'immeubles	133 823	131 608	135 000
Protection et sécurité	58 516	36 196	37 087
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	2 245 749	430 539	844 064
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	221 614	143 709	175 614
	13 216 203	11 415 078	11 344 322
6 - ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	2 005 709	1 934 661	2 263 188
Projets spéciaux	1 299 379	25 219	83 655
Rétroactivité	27 519	39 721	-
Sécurité d'emploi	31 492	11 087	203 678
Variation des provisions	(43 230)	(27 402)	7 500
Prêts de services	127 755	128 052	98 969
	3 448 624	2 111 338	2 656 990
7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	247 925	(230 108)	-
8 - PERTE (GAIN) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(7 355)	-	-
	101 995 213	93 259 486	96 342 459